

# BGer 6B 686/2016 vom 12. September 2016

Bundesgericht, 2016-09-12, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_6B\\_686\\_2016](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_686_2016)

FR: TF 6B 686/2016 du 12 septembre 2016

IT: TF 6B 686/2016 del 12 settembre 2016

## Regeste

Indemnité pour réparation du tort moral (ordonnance de non-entrée en matière) | Droit pénal (en général)

## Erwägungen

### E. 1

La partie qui saisit le Tribunal fédéral doit avancer les frais présumés de la procédure ( art. 62 al. 1 LTF ). Si elle ne verse pas l'avance requise dans le délai supplémentaire qui lui est fixé à cet effet après un premier non-paiement, son recours est irrecevable ( art. 62 al. 3 LTF ). Par ordonnance du 20 juin 2016, X. \_\_\_\_\_ a été invitée à verser, jusqu'au 5 juillet 2016, une avance de frais de 800 fr. L'intéressée ne s'étant pas acquittée de cette somme, par ordonnance du 21 juillet 2016, un délai supplémentaire non prolongeable échéant le 30 août 2016 lui a été imparti pour ce faire, avec l'indication qu'à défaut de paiement dans ce délai, le recours serait déclaré irrecevable ( art. 62 al. 3 LTF ). L'intéressée n'ayant pas effectué l'avance de frais requise dans le délai supplémentaire imparti ( art. 48 al. 4 LTF ), son recours est manifestement irrecevable ( art. 62 al. 3 LTF ).

### E. 2

De surcroît, l'écriture de recours ne comporte aucune conclusion et les brefs développements qu'elle contient ne discutent pas précisément les motifs sur la base desquels la cour cantonale a confirmé le refus de toute indemnité en application de l' art. 429 CPP . Cette écriture ne répond ainsi, de toute manière, pas aux exigences de recevabilité posées par l' art. 42 al. 1 et 2 LTF .

### E. 3

Le recours doit dès lors être écarté en application de la procédure simplifiée prévue à l' art. 108 al. 1 let. a et b LTF . La recourante supporte les frais de la procédure (art. 65 al. 2 et 66 al. 1 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.